

“REFONDER LE CONTRAT SOCIAL AVEC LES AGENTS PUBLICS”

4^{ème} cycle de concertation DGAFP - Organisations syndicales

« Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ? »

11 SEPTEMBRE 2018 - [2^{ème} séance de travail]

Suite à la première séance de travail du 2 juillet dernier, la Dgafp a organisé une seconde rencontre autour du thème « Mettre en place les mécanismes favorisant la mobilité et les transitions professionnelles au sein de la fonction publique » (voir diaporama joint). Force est de constater que, par rapport à juillet, les principaux points d'achoppement demeurent :

▶ Même s'il est affirmé, il s'agit de travailler à des dispositions communes aux trois versants ce n'est quasi exclusivement de la Fonction Publique de l'Etat dont il est question. Les demandes réitérées par la CGT d'améliorer la mobilité choisie au sein de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière sont d'emblée écartées.

▶ La Dgafp se place ouvertement dans le cadre de réorganisations massives des services, particulièrement ceux de l'Etat tout en refusant d'apporter plus de précisions sur les effectifs concernés ou les modalités concrètes de mise en œuvre. Elle souhaite construire une « boîte à outils » statutaire permettant de faire face aux multiples situations rencontrées par les agent.e.s en service restructuré : départs volontaires ou contraints, mobilités géographique ou fonctionnelle, reconversion professionnelle...

▶ La présentation est volontairement confuse, mêlant des propositions concernant l'évolution « au long cours » des règles statutaires et des dispositifs « ad hoc » permettant de mettre en œuvre le plan de réduction des effectifs et la redéfinition du périmètre des missions du service public voulus par le gouvernement.

▶ A ce stade, il n'y a pas ou très peu de propositions sur les dispositifs d'accompagnement; les propos se bornant le plus souvent au rappel de dispositifs existants et ne proposant de les faire évoluer que marginalement, notamment pour ce qui concerne les primes de restructuration. L'hypothèse d'un dispositif de départ en pré-retraite est quant à lui écarté par le gouvernement.

▶ La Dgafp refuse de faire le lien avec les évolutions envisagées dans les autres cycles de concertation. Par exemple, les modifications des conditions du dialogue social (et notamment

la suppression des CAP) ou l'éventuel transfert de la GRH ministérielle aux préfets auraient un impact fort sur le fonctionnement concret de tout dispositif d'accompagnement ; le risque étant de laisser les agent.e.s seul.e.s face aux services RH et aux directions.

▶ La Dgafp n'envisage pas de mettre des moyens financiers substantiels dans le dispositif d'accompagnement des agent.e.s. Tout au plus est-il envisagé un soutien aux services RH ou un fléchage des crédits alloués au fonds de transformation publique. Pour la formation, s'il est envisagé d'octroyer des actions aux agent.e.s en reconversion, mais il n'est pas prévu de crédits spécifiques en sus des enveloppes existantes.

▶ Les dispositifs susceptibles d'évoluer ne sont envisagés que sous l'angle de la FPE et risquent de s'appliquer aux deux autres versants sans prise en compte de leurs spécificités. Par exemple, dans la FPH, le thème du droit de mutation entre établissements de la FPH, pourtant annoncé depuis PPCR, n'est toujours pas effectif et ne fait l'objet d'aucune concertation actuellement.

A l'issue de cette seconde rencontre, le gouvernement continue donc d'affirmer haut et fort sa volonté de mettre en œuvre un plan social massif dans la fonction publique mais en restant flou sur les modalités concrètes de sa mise en œuvre. Dans le même temps, on voit des directives nationales tomber (circulaire du 24 juillet 2018) demandant aux préfets de région de faire des propositions de réorganisation des services pour le 15 octobre. Tout cela sans réelle concertation et la saisine des CT et CHSCT n'étant prévue qu'une fois la décision prise.

La prochaine réunion, prévue le 4 octobre, devrait aborder plus en détail les dispositifs d'accompagnement à la mobilité et de départ volontaire de la Fonction publique. Une réunion de bilan est ensuite prévue avec le secrétaire d'Etat début novembre. La Dgafp a par ailleurs indiqué que l'ensemble de ces travaux servirait de base à la préparation de la prochaine loi réformant la Fonction Publique attendue dans le premier semestre 2019 et dont la rédaction devrait débuter prochainement.